

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.rpj@jura.ch

Delémont, le 22 février 2006

Communiqué de presse

Projet ILS 34 à l'aéroport de Bâle-Mulhouse De nouvelles améliorations ont été obtenues

Suite aux demandes du canton du Jura et des autres cantons suisses concernés par le projet de l'ILS 34 sur l'aéroport Bâle-Mulhouse, l'Office fédéral de l'aviation civile a renégocié l'accord franco-suisse sur les modalités d'utilisation de l'ILS 34.

Le Canton du Jura considère avec une certaine satisfaction les améliorations obtenues. Si une partie des revendications du canton n'ont pas été satisfaites, par exemple la création d'une approche par l'est pour l'ILS 34, des améliorations sensibles ont été apportées au projet. En particulier, les autorités aéronautiques reconnaissent de facto la limite de 8% concernant la part des atterrissages pouvant être effectuée par le sud au lieu de 12% prévu initialement. Le Canton du Jura est satisfait de constater que les conditions dictant le choix de la piste seront clairement définies et objectivés. Enfin, l'Office fédéral de l'aviation civile donne une réponse positive à la revendication importante du canton du Jura concernant les trajectoires au-dessus du canton puisque dans son courrier au Gouvernement, l'Office fédéral de l'aviation civile indique « En ce qui concerne votre revendication de faire passer les avions systématiquement à l'est d'une ligne Wolschwiller (F) – Mervelier (JU) – Niederwil (SO), il en est dûment tenu compte dans (...) l'accord sur les modalités d'utilisation de l'ILS 34 ». Par cette demande, il s'agissait d'éviter que les avions survolent à basse altitude la vallée de Delémont avant de rejoindre les zones de guidage sur l'ILS 34.

Le Canton du Jura n'en reste pas moins vigilant sur ce dossier. Il prendra définitivement position après la décision formelle que représentera l'arrêté du Ministère français des transports.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter M. le Ministre Laurent Schaffter, chef du Département de l'environnement et de l'équipement (tél. 032 420 53 03) ou M. David Asséo, délégué aux transports (tél. 032 420 53 92).